

## Décision modificative n°2 2015

### ■ Session du 13 octobre 2015

### ■ Avis présenté par M. Jean-Claude BACHELOT, Rapporteur général du Budget, au nom de la Commission « Finances, Prospective, Europe, Interrégionalité »

*Entendues les interventions de MM Gérard CHARBONNIER (Insertion par l'économie), Joseph ROCHER (CFDT), Georges PLESSIS (Chambres d'agriculture), Daniel JURET (FO), Christophe REINERI (MEDEF), Joseph MOREAU (CCIR), René PAVAGEAU (CRSA), Joël FOURNY (Chambres de métiers), Didier HUDE (FSU), Jacques BROUSSEAU (UPAR), Mme Diane OBLE (CGT), MM. Jacques CHAILLOT (URADEL), Jacques GUILLAUME (UNSA), Mme Caroline SALIOU (APEL),*

*Entendue l'intervention de M. Fabien SEGUINEAU, Directeur Général délégué Ressources du Conseil régional.*

**96 votants. Adopté par : 75 pour, 12 contre, 9 abstentions.**

## 1. Le contexte

---

La Décision modificative n°2 permet d'ajuster pour l'exercice les recettes et dépenses inscrites au Budget primitif puis au Budget supplémentaire. C'est une étape technique permettant d'inscrire des recettes complémentaires non connues au BP et au BS et de proposer des crédits en diminution ou en augmentation selon l'état d'avancement des projets et des politiques publiques.

Pour 2015, cet ajustement budgétaire est particulièrement peu significatif en termes de volume : 22 M€ d'Autorisations de programme et 33 M€ de Crédits de paiement supplémentaires.

En termes de politiques publiques, les décisions d'ajustement sont dans la continuité des choix politiques et budgétaires du BP et du BS 2015 et du rapport d'orientations « Les défis des Pays de la Loire ».

Il faut cependant noter que cette DM2 intervient dans un calendrier particulier. Le débat des orientations budgétaires et le vote du Budget primitif 2016 se dérouleront seulement au cours du premier trimestre 2016 après l'installation des Exécutifs des 13 nouvelles Régions métropolitaines.

Cette DM2 s'inscrit dans le contexte institutionnel de la publication de la Loi NOTRe qui renforce le rôle des Régions en faveur du développement économique, de la formation, du transport et de l'aménagement du territoire. Des premières mesures sont initiées afin de préparer la nouvelle architecture des compétences régionales (préparation des Schémas régionaux, organisations des transferts de compétences...).

La Région propose de prendre par délégation la compétence de coordination du Service public de l'emploi dans le cadre du choix offert par la Loi MAPTAM pour une durée de 6 ans. Cette possibilité conférerait à la Région un rôle de coordination et d'animation des acteurs et des dispositifs en faveur de l'emploi dans les domaines du développement économique, de la formation et de l'emploi.

Selon la Région, la cohérence entre la mise en œuvre des compétences régionales, approfondies par la Loi NOTRe, et la coordination des acteurs et des dispositifs apparaît comme une mesure pouvant renforcer l'efficacité de ces politiques publiques. Cependant, pour le CESER, cette candidature à la délégation de compétences pour la coordination du Service public de l'emploi doit s'accompagner d'une réflexion sur le périmètre, les enjeux et les impacts sur le territoire et les acteurs concernés. Il semble aussi opportun de mener des expertises et des évaluations avant de définir une nouvelle organisation sur le territoire ligérien et de vérifier son efficacité.

Sur le plan des perspectives budgétaires des collectivités locales, cette DM2 est l'occasion de rappeler que des ressources dynamiques sont nécessaires pour permettre aux Régions de déployer sur leur territoire des politiques favorisant l'emploi, le développement économique et un aménagement du territoire équilibré et respectueux de l'environnement au bénéfice des populations et de leurs besoins.

Ainsi les recettes complémentaires issues de la mesure gouvernementale d'anticipation du FCTVA 2015 et les nouvelles recettes de l'apprentissage apparaissent comme ayant un effet positif sur l'exercice.

## 2. Les éléments significatifs de la DM2

---

On retrouve dans les **axes prioritaires** proposés à cette DM2 les choix du BP et du BS 2015 en faveur du développement économique, de la formation des jeunes, de l'aménagement du territoire et de la transition énergétique.

Il est aussi prévu d'adopter **le schéma régional de cohérence écologique** et **les schémas d'accessibilité** dans les établissements recevant du public (gares, établissements scolaires, bâtiments administratifs etc ...).

Ces schémas ne se traduisent pas par des inscriptions budgétaires en 2015 mais engagent la Région et impactent les politiques publiques et les budgets à venir.

Cette étape budgétaire permet aussi de finaliser la programmation budgétaire des Fonds européens avec l'inscription des **enveloppes du FEADER**.

Cette année, la DM2 enregistre des **décisions fiscales** habituellement prises dans le cadre des orientations budgétaires. Les séances des orientations budgétaires et du BP étant prévues courant du premier trimestre 2016, il faut anticiper les choix de taux. La Région propose de reconduire les dispositions tarifaires concernant la Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), la Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules (48 Euros/cheval) et la Taxe sur les permis de conduire (0 euro).

### 2.1. Les autorisations de programme (AP) et d'engagement (AE)

Les autorisations pluriannuelles en investissement (AP) et en fonctionnement (AE) font l'objet d'une inscription nouvelle globale d'environ 22 M€.

## 2.1.1. La répartition par politiques publiques régionales des inscriptions complémentaires prévues à la DM 2 en M€

|                                                                                         | AP         | AE          | Total     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|------------|-------------|-----------|
| Développement et activités économiques, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation | -6,6       | -0,15       | -6,75     |
| Stratégie européenne et internationale et coopérations interrégionales                  | 0,8        | 0,2         | 1         |
| Emploi, formation professionnelle et métiers de demain                                  | 0,10       | 0,24        | 0,325     |
| Finances, personnel, affaires générales, travaux, communication et démocratie           |            | 0,19        | 0,19      |
| Solidarités, santé et égalité des droits                                                | 1,4        | 0,19        | 1,5       |
| Infrastructures, transports et déplacements                                             | 1,4        | 10,8        | 12,15     |
| Aménagement du territoire et environnement                                              | 2,7        | 0,4         | 3,1       |
| Culture, sport, jeunesse et éducation populaire                                         | -2,9       | 0           | -2,9      |
| Education et apprentissage                                                              | 9,5        | 3,7         | 13,2      |
| <b>Total</b>                                                                            | <b>6,3</b> | <b>15,7</b> | <b>22</b> |

Les efforts supplémentaires portent tout particulièrement sur le Plan d'investissement dans les lycées comme annoncés lors du vote du rapport en avril sur les défis des Pays de la Loire.

La programmation pluriannuelle dans le domaine des infrastructures de transports ferroviaires est abondée pour concrétiser des engagements de travaux.

Au titre de l'aménagement du territoire, les enveloppes consacrées à la maîtrise de l'énergie sont en augmentation.

Enfin, la réalisation du programme des maisons de santé se traduit par des engagements pluriannuels complémentaires à cette DM2.

De manière générale, la baisse des autorisations pluriannuelles relèvent d'ajustement de programmation.

## 2.1.2. Le montant total des autorisations pluriannuelles pour 2015 (BP+BS+DM) en M€

|                                                                                         | AP           | AE           | Total        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Développement et activités économiques, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation | 188,7        | 31,5         | 220,2        |
| Stratégie européenne et internationale et coopérations interrégionales                  | 7,2          | 10,5         | 17,7         |
| Emploi, formation professionnelle et métiers de demain                                  | 0,2          | 212,3        | 212,5        |
| Finances, personnel, affaires générales, travaux, communication et démocratie           | 11,9         | 3,9          | 15,8         |
| Solidarités, santé et égalité des droits                                                | 31,4         | 52,5         | 83,9         |
| Infrastructures, transports et déplacements                                             | 68,1         | 158,7        | 226,8        |
| Aménagement du territoire et environnement                                              | 71,3         | 6,35         | 77,65        |
| Culture, sport, jeunesse et éducation populaire                                         | 16,2         | 28,1         | 44,3         |
| Education et apprentissage                                                              | 182,6        | 217,6        | 400,2        |
| <b>Total</b>                                                                            | <b>577,5</b> | <b>721,5</b> | <b>1 299</b> |

La DM2 ne modifie pas la répartition des politiques publiques dans le budget total de la Région pour 2015.

Elle renforce le total des autorisations pluriannuelles et le porte à 1,3 milliard tant en investissement (AP) qu'en fonctionnement (AE).

## 2.2. Les crédits de paiement

Les crédits de paiements (CP) font l'objet d'une inscription nouvelle globale d'environ 33M€ soit 37M€ en plus au titre des dépenses d'investissement et 4M€ en moins au titre des dépenses de fonctionnement.

### 2.2.1. La répartition par politiques publiques régionales des inscriptions complémentaires prévues à la DM 2 en M€

|                                                                                         | Investissement | Fonctionnement | Total        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|--------------|
| Développement et activités économiques, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation | 2,94           | 0,20           | <b>3,145</b> |
| Stratégie européenne et internationale et coopérations interrégionales                  | 17,68          | -0,23          | <b>17,4</b>  |
| Emploi, formation professionnelle et métiers de demain                                  | -1,00          | -2             | -3           |
| Finances, personnel, affaires générales, travaux, communication et démocratie           | -1,18          | -0,46          | -1,6         |
| Solidarités, santé et égalité des droits                                                |                | -0,06          | 0,06         |
| Infrastructures, transports et déplacements                                             | <b>8,52</b>    | -0,97          | 7,5          |
| Aménagement du territoire et environnement                                              | <b>9,35</b>    | 0,08           | 9,4          |
| Culture, sport, jeunesse et éducation populaire                                         | 0,25           | 0,70           | 0,95         |
| Education et apprentissage                                                              | 0,52           | -1,38          | -0,8         |
| Total                                                                                   | 37             | -4             | <b>33</b>    |

En crédits annuels, les efforts portent particulièrement sur le développement économique et l'accélération des programmes de PRI et d'innovation.

Il s'agit aussi de traduire les engagements du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 et du Programme d'investissements d'avenir dans le domaine du développement économique, de la recherche et de l'innovation.

16,3M€ sont affectés à la gestion des fonds européens du FEADER 2014-2020.

Cependant à ces dépenses correspondent des recettes du même montant.

D'importants crédits d'investissement sont inscrits au titre des infrastructures ferroviaires.

Le programme de développement et d'animation des territoires et le programme de maîtrise de l'énergie de la politique en faveur de l'aménagement du territoire et de l'environnement bénéficie d'enveloppe complémentaire importante en investissement.

Les autres politiques régionales font l'objet d'ajustement en fonction de l'état d'avancement des engagements de crédits.

La Région poursuit sa maîtrise des dépenses de fonctionnement avec une réduction de 4M€ dont une diminution de 0,4M€ des charges de personnel.

## 2.2.2. Le montant total des crédits annuels pour 2015 (BP+BS+DM) en M€

|                                                                                         | Investissement | Fonctionnement | Total      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|------------|
| Développement et activités économiques, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation | 140,31         | 29,21          | 169,5      |
| Stratégie européenne et internationale et coopérations interrégionales                  | 41,08          | 11,90          | 53         |
| Emploi, formation professionnelle et métiers de demain                                  | 2,73           | 132,7          | 135,4      |
| Finances, personnel, affaires générales, travaux, communication et démocratie           | 151,4          | 218,2          | 369,6      |
| Solidarités, santé et égalité des droits                                                | 27,47          | 53,9           | 81,4       |
| Infrastructures, transports et déplacements                                             | 156,37         | 150,63         | 307        |
| Aménagement du territoire et environnement                                              | 87,90          | 5,86           | 93,8       |
| Culture, sport, jeunesse et éducation populaire                                         | 15,33          | 27,37          | 43,7       |
| Education et apprentissage                                                              | 149,36         | 212,28         | 361        |
| Total des politiques publiques                                                          | 631            | 803            | 1 434      |
| <i>Remboursement de l'emprunt (capital et intérêt)</i>                                  | <i>141</i>     | <i>39</i>      | <i>180</i> |
| Total général                                                                           | 772            | 842            | 1 614      |

Les ajustements proposés à la DM2 portent le montant total du budget 2015 à 1,6 Md € avec les dépenses relatives à l'emprunt.

La Région renforce sa volonté de maintenir une forte politique en matière d'investissement avec une inscription de 37M€ en DM2 ce qui porte la totalité pour 2015 à 631 M€ à comparer au 557M€ votés lors du BP.

## 2.3. L'évolution des ressources

L'actualisation des prévisions de recettes prend en compte des informations complémentaires et les notifications définitives en provenance des services de l'Etat.

La prise en compte de l'anticipation du FCTVA et pour 2015 de la nouvelle ressource de financement de l'apprentissage permet d'inscrire des recettes complémentaires.

- L'anticipation du FCTVA 2015

Dans le cadre de la relance de l'investissement public local, l'Etat propose aux collectivités une avance sur le remboursement de la TVA des investissements réalisés en 2015. Pour la Région, 10,3M€ de recettes supplémentaires sont inscrits à la DM2. Cette recette a permis à la Région d'accélérer le financement de certains investissements, et principalement d'engager les travaux du Plan d'investissement dans les lycées.

- La ressource de financement de l'apprentissage

La modification profonde de la répartition de la Taxe d'apprentissage due à la réforme de la formation de 2014 a amené la Région à construire avec prudence son budget 2015.

Pour la Région, cette réforme a eu pour conséquence de transformer la dotation de l'Etat en une ressource propre.

Cette recette finance la compétence en matière d'apprentissage dévolue aux Régions. Elle est issue, d'une part, de 51% de la nouvelle taxe d'apprentissage et, d'autre part, est abondée par la TICPE. Elle est constituée d'une part fixe et d'une part variable. Elle est entièrement utilisée pour financer l'apprentissage.

Liée en partie à l'évolution de la masse salariale, cette nouvelle ressource pourrait évoluer de manière favorable pour les Pays de la Loire.

Pour 2015, la recette est supérieure de 6M€ par rapport au montant inscrit au BP.

Avec ce supplément de recettes, la Région finance les dépenses relatives à l'apprentissage de la manière suivante :

| <i>En M€</i> | <b>2013</b> | <b>2014</b> | <b>2015</b> |
|--------------|-------------|-------------|-------------|
| Dépenses     | 151         | 145         | 152         |
| Recettes     | 126         | 98          | 127         |

L'impact de cette réforme en phase d'installation sera à apprécier dans les prochains exercices.

## 2.4. L'équilibre budgétaire

Avec les modifications budgétaires prévues à cette DM, l'équilibre budgétaire s'établit en dégageant une épargne supplémentaire de 11M€ :

| <i>En M€</i>                 | <b>BP 2015</b> | <b>BS 2015</b> | <b>DM 2015</b> | <b>Total</b> |
|------------------------------|----------------|----------------|----------------|--------------|
| Recettes de fonctionnement   | 1 037          | 27             | <b>7</b>       | 1 071        |
| - Dépenses de fonctionnement | 819,5          | 26,4           | <b>-4</b>      | 842          |
| <b>= Epargne brute</b>       | 217,4          | 0,86           | <b>11</b>      | 229          |
| - Amortissement de la dette  | 141            |                |                | 141          |
| <b>= Epargne nette</b>       | 76,4           | 0,86           | <b>11</b>      | 88,3         |

Ce résultat appuyé sur l'enregistrement de recettes complémentaires couplé à des logiques de réduction de crédits ajustés en fin d'année est utilisé pour financer les investissements pour 37M€ et réduire de 1,2M€ l'emprunt d'équilibre prévisionnel :

| En M€                                            | BP 2015 | BS 2015 | DM 2015     | Total  |
|--------------------------------------------------|---------|---------|-------------|--------|
| Dépenses d'investissement hors frais financiers  | 557     | 36,7    | <b>37</b>   | 630,7  |
| Epargne nette +                                  | 76,4    | 0,85    | <b>11</b>   | 88,3   |
| Recettes d'investissement+                       | 155     | 10,4    | <b>27,3</b> | 192,7  |
| - Excédent global de clôture 2014                |         | 27,4    |             | 27,4   |
| = Emprunt de l'exercice ou besoin de financement | 325,6   | -1,95   | <b>-1.2</b> | 322,35 |

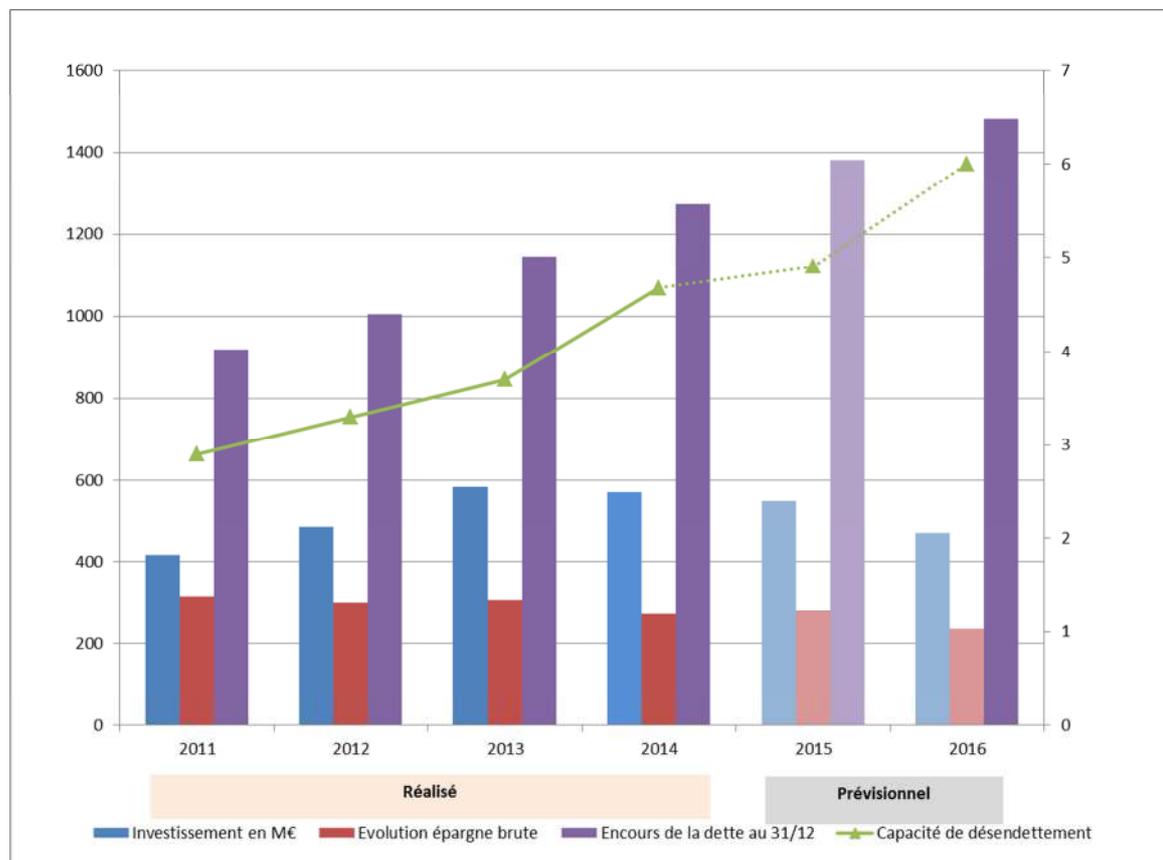
- Le respect de la stratégie financière pluriannuelle

Les ajustements de la DM2 ne modifient que très peu les principaux indicateurs financiers.

Le niveau de l'investissement prévu à hauteur de 631M€ à cette DM2 pourrait être réalisé à des niveaux comparables à 2014.

En effet, avec une hypothèse de réalisation à 90% des crédits inscrits, cela porterait la réalisation au compte administratif 2015 autour de 570M€ (571 en 2014).

Les prévisions de recettes tant en fonctionnement qu'en investissement confortent le niveau d'épargne ce qui permettrait de rester à une capacité de désendettement en dessous de l'objectif fixé par la Région de 6 années à fin 2016.



## 3. Les observations par politiques publiques

---

### 3.1. Education et apprentissage

#### *Apprentissage*

La réforme de la taxe d'apprentissage payée par les entreprises de la région a pour conséquence satisfaisante une augmentation de la recette. Elle est fléchée vers l'apprentissage. Cette ressource supplémentaire vient consolider à juste titre la politique de soutien à l'apprentissage grâce notamment aux primes aux employeurs et à la formation des maîtres d'apprentissage.

La progression des apprentis sur les niveaux III et plus, compense la baisse des niveaux V et IV liée en grande partie aux difficultés du secteur du bâtiment. Cela permet de stabiliser le nombre d'apprentis par rapport à l'année dernière.

Les mesures mises en place sur le décrochage scolaire et la lutte contre les ruptures de contrat d'apprentissage vont également dans le bon sens tel que préconisé dans le rapport du CESER sur la lutte contre le décrochage.

Le CESER regrette de ne pas avoir été associé à l'élaboration du Plan régional de développement de l'apprentissage.

#### *Enseignement secondaire*

L'anticipation sur 2016 va dans le sens de la continuité. Elle permettra de mettre en œuvre rapidement les décisions sur les nouveaux lycées et le renouvellement du parc informatique.

#### *Schéma directeur d'accessibilité des EPLE et des CFA*

Les crédits inscrits en faveur de l'accessibilité des EPLE et des CFA sont insuffisants au regard des besoins et ne permettront pas de rattraper le retard pris en la matière. Cette DM2 aurait pu être l'occasion d'amorcer ce rattrapage par l'inscription de crédits supplémentaires.

## **3.2. Emploi, formation professionnelle et métiers de demain**

### ***Demande de délégation de la compétence de coordination des acteurs du service public de l'emploi***

Cette demande de la Région adressée à l'Etat va à juste titre dans le sens d'une approche transversale des politiques de l'emploi et du développement économique. Elle mérite cependant d'être accompagnée d'une expertise approfondie afin de réunir les meilleures chances de succès.

La coordination de la Région devra ainsi intégrer l'implication et la responsabilisation des acteurs du territoire, à l'exemple de la démarche SPRO. Il faudra en conséquence disposer d'une animation territoriale qui intégrera l'orientation, la formation et les questions économiques.

Il conviendra aussi de porter une attention particulière aux coopérations et aux coordinations avec l'Education nationale pour la partie formation professionnelle initiale, l'Enseignement supérieur et Pôle emploi qui relèvent de l'Etat. Cette attention vise également la Métropole pour éviter les doublons, ainsi que la Région Bretagne autour du projet majeur d'Université Bretagne Loire.

## **3.3. Développement et activités économiques, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation**

### ***Agriculture***

Malgré l'intérêt des programmes agricoles, la Région apparaît de plus en plus dépendante des décisions européennes et/ou nationales, qui influencent fortement ses décisions budgétaires.

### ***Pêche***

Le retard de mise en œuvre du Fonds européen des affaires maritimes et de la pêche (FEAMP) est préjudiciable car le Programme opérationnel (PO) n'est toujours pas validé. Cela a nécessité une prise en charge régionale des dossiers urgents sans co-financement assuré pour le moment.

### ***Tourisme***

La Région privilégie aux subventions classiques un dispositif de prêts et d'avances qui mérite d'être analysé dans ses différents effets. Tout en notant l'intérêt des projets soutenus par la Région, il est souhaité une meilleure information sur les critères d'éligibilité aux aides. Ainsi l'impact global est à appréhender dans toute sa diversité en particulier sur les aspects environnementaux, la qualité des emplois créés et

induits, les conséquences sur le milieu et les activités économiques déjà existantes relevant de la même branche.

### 3.4. Solidarités, santé et égalité des droits

#### *Logement*

Il est nécessaire que les logements réhabilités dans le cadre des politiques d'aménagement de logements sociaux et d'adaptation au vieillissement demeurent abordables pour les occupants.

#### *Santé et qualité de vie*

Grâce au financement de cinq nouveaux projets, l'objectif de 49 maisons de santé bien réparties sur l'ensemble du territoire sera réalisé à la fin de l'année 2015. A noter par ailleurs avec satisfaction, le financement d'un équipement de pointe au CHU en matière de chirurgie robotique.

#### *Solidarités humaines et dynamique sociale*

La Région poursuit son soutien à diverses associations de lutte contre les discriminations et mobilise 100.000€ en faveur de l'accueil de réfugiés autour de trois volets : le soutien aux associations et aux communes, l'aide à l'apprentissage du français et une carte de réduction de 75% sur les transports TER. A noter avec intérêt le soutien accordé à une école de musique pour son projet innovant en faveur de l'accès à la musique pour les personnes en situation de handicap.

### 3.5. Infrastructures, transports et déplacements

#### *Fonctionnement du réseau TER*

Le fonctionnement du réseau TER représente une part importante dans la DM2 au travers des renouvellements de Délégations de services publics (DSP) des lignes d'autocar Le Mans-La Flèche-Saumur et des lignes du Nord Vendée (Nantes-Noirmoutier et Nantes-St-Jean-de-Monts).

#### *Infrastructures de transport*

La réalisation du **contournement de la raffinerie de Donges** sera actée par un protocole d'intention. Compte tenu des enjeux en termes d'avenir de ce site industriel et d'activités portuaires, afin de sécuriser le projet et d'éviter tout décalage dans le temps, il est important que la convention d'exécution soit rapidement signée entre toutes les parties prenantes.

Sur **la liaison Nantes-Bordeaux**, le CESER approuve le lancement des études sur les deux voies et l'anticipation de son financement afin que les travaux puissent

commencer dès 2019. La Région devra rester vigilante sur le bon déroulement du calendrier, car la décision finale de réaliser la remise à niveau de cet axe ferroviaire n'est pas encore définitivement validée. Une fois modernisée, cette ligne peut constituer un maillon important dans le cadre du développement du Fret ferroviaire.

De la même manière, **l'axe stratégique St-Nazaire-St-Pierre-des-Corps** offre un débouché Est-Ouest pour le Grand Port maritime. Il est intéressant que ce lien ferroviaire pour le Fret soit couplé au maritime, en particulier dans le cadre de la transition énergétique.

Les opérations d'élagage manuel imposées par la réglementation environnementale sur **la ligne Nantes-Châteaubriant**, représentent un coût important (1,1 M€). Ces opérations à mener une fois tous les cinq ans semblent étonnantes sur une ligne qui vient d'être remise en service en février 2014. Plus généralement, le CESER appelle les opérateurs à la vigilance sur la nécessité d'un entretien régulier des réseaux (ferroviaires, électriques, téléphoniques, etc.) permettant d'assurer leur sécurité.

Sur le projet de **la Gare de Nantes**, des restitutions importantes (2 M€) ont été réalisées, suite aux résultats des concours et au choix des prestataires sur la partie "Cœur de Gare".

### ***Bilan du compte d'exploitation TER de l'année 2014***

Ce bilan présente un écart de 6 M€ qui porte sur trois désaccords : la réforme du régime des retraites des personnels de la SNCF ; l'impact du remplacement de la taxe professionnelle par l'IFER et la CVAE ; et des charges répercutées sans justificatifs.

Une fois encore ces désaccords vont conduire la Région à ne pas approuver le bilan TER présenté par l'opérateur. Le CESER regrette cette non-approbation, mais cela devrait être réglé en 2016 lors de la négociation de la nouvelle convention Région-SNCF. Néanmoins, le CESER réaffirme sa position de 2009, indiquant que "le régime de retraite des agents de la SNCF est du ressort de l'Etat et de l'entreprise SNCF et ne concerne pas le financement du réseau TER organisé par la Région."

Par ailleurs, une baisse des recettes voyageurs a été observée (56,7 M€ en 2014 contre 58,4 M€ en 2013) alors que le nombre de voyages est quasi stable. Cette baisse révèle celle du ratio recettes sur voyages entre ces deux années : dans les budgets à venir, il sera donc important de suivre le niveau de recettes. Il faudra également en comprendre les causes, et voir notamment si la relation au temps de parcours modifie les pratiques des voyageurs.

### ***Schéma directeur d'accessibilité - Agenda d'accessibilité programmée***

Conformément à la loi, la Région a élaboré un nouveau Schéma directeur d'accessibilité-Agenda d'accessibilité programmée du réseau de transport régional pour les personnes en situation de handicap.

L'ordonnance de septembre 2014 a prévu le dépôt d'un agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) sur une durée de 3 ans, deux fois 3 ans ou trois fois 3 ans, selon la complexité des aménagements à réaliser et la hauteur des coûts financiers s'y attachant. Cette ordonnance concerne les travaux qui n'ont pas été achevés avant le 13 février 2015 en référence au précédent SDRA 2008-2015.

La Région en tant qu'AOT est chef de file pour les gares et haltes du réseau TER et doit rendre accessible l'ensemble des éléments du système de transport : les services en amont, les points d'arrêts, le matériel roulant.

Deux critères de priorité s'appliquent aux points d'arrêts ferroviaires : avoir une fréquentation supérieure à 1 000 voyageurs par jour et être situés à proximité d'établissements d'accueil de personnes âgées ou de personnes en situation de handicap dans un rayon de 200 m.

Par application de ces critères, neuf gares du réseau TER sont prioritaires : Ancenis, Cholet, Clisson, Les Sables d'Olonne, Sablé-sur-Sarthe, Saumur, Savenay, Challans, La Chapelle-Centre. Deux gares complémentaires (Châteaubriant et Montaigu) sont inscrites au programme de la Région en raison d'une fréquentation proche de 1.000 voyageurs /jour et de projets de réalisation de PEM.

Concernant les financements, la Région apporte une participation dans les trois périmètres de la maîtrise d'ouvrage : 30% pour l'accès à la gare (périmètre des collectivités locales) ; 30% pour les bâtiments voyageurs (périmètre SNCF-Mobilité) ; et 50% pour l'accès aux quais (périmètre SNCF-Réseau). Le montant prévisionnel des travaux est estimé à près de 25 M€, la participation régionale s'élevant à plus de 11M€.

D'autre part, la Région a recensé 45 points d'arrêts routiers prioritaires non-accessibles aux personnes à mobilité réduite qu'elle prévoit de rendre accessible en 6 ans. Le montant des travaux à réaliser est estimé à environ 650 000€.

Le CESER prend acte des engagements de la Région au travers de la présentation de ce nouveau Schéma. Il note les efforts déjà réalisés entre 2008 et 2015 au regard du bilan du dernier SDRA qui compte 28 points d'arrêts ferroviaires accessibles et 12 partiellement accessibles. Il mesure l'effort financier que cela engendre sans forcément disposer de moyens spécifiques à la mise en œuvre de ce programme dictée par les textes législatifs.

Enfin, même si l'adoption de ce Schéma n'a pas d'incidence sur la DM2, une enveloppe de plus 11 M€ est annoncée pour la participation de la Région à l'exécution de cet agenda programmé. Dans les budgets à venir, il sera intéressant de suivre l'impact de la réalisation de ce Schéma sur les finances régionales.

### 3.6. Culture, sport, jeunesse et éducation populaire

Ces politiques publiques relèvent des compétences partagées comme l'a confirmé la Loi NOTRe. Elles peuvent supposer des montages financiers et des conventionnements indispensables pour mieux organiser les partages de compétences dans un souci d'efficacité de l'action publique. Le conventionnement entre la Région et l'Etat, sur ces compétences partagées, devrait mieux intégrer la question des cofinancements.

La diminution d'un tiers des crédits d'investissement au titre du programme des actions territoriales, expliqué par un moins grand nombre de demandes des collectivités, pose la question du financement des compétences exercées de manière partagée.

Cette DM2 traduit la volonté de la Région de s'appuyer sur les travaux et réflexions de la Conférence consultative des acteurs de la culture (CRCC) pour structurer et soutenir les filières culturelles (ici celle des arts visuels qui bénéficie d'ajustements budgétaires). Dans le domaine de l'éducation artistique tout au long de la vie, un protocole Etat/Région est en cours d'élaboration. Il serait bien que ce protocole associe pour l'Etat la future DRDJSCS aux côtés de la DRAC sur l'enjeu de l'éducation culturelle tout au long de la vie qui repose largement sur les acteurs de l'éducation populaire aux côtés des différentes puissances publiques.

### 3.7. Aménagement du territoire et environnement

#### *SRADDET*

La Région prévoit le lancement d'une étude liée à l'élaboration d'un Schéma d'aménagement, de développement durable et d'égalité du territoire (SRADDET). La loi NOTRe impose en effet aux Régions de réaliser ce schéma désormais prescriptif dans un délai de trois ans à compter du renouvellement du Conseil régional.

#### *Maîtrise de l'énergie des logements de particuliers*

L'évolution constante en termes de financement de ce dispositif démontre à la fois le besoin et l'ambition régionale en matière de transition énergétique : 10 000 dossiers ont déjà été soutenus correspondant à 180 millions de travaux sur trois ans. L'objectif de la Région est de 30 000 logements.

Cette montée en puissance est une bonne chose pour favoriser les trois piliers du développement durable (économie, social et environnement). Cependant, s'il est nécessaire de continuer à soutenir les bénéficiaires, il faut également tenir compte du cumul des aides et du niveau de ressources. A cet effet, il importe de rappeler la nécessité de mieux articuler les dispositifs énergétiques notamment avec l'État, de favoriser pour cela la mise en place de guichets uniques et de travailler à la mise œuvre du tiers investissement pour les revenus les plus modestes et les copropriétés.

## *Observatoire des risques côtiers*

En juin dernier, le Conseil régional avait adopté la stratégie régionale 2015-2020 de gestion des risques littoraux autour de quatre axes dont celui lié à la progression des connaissances. 60 000€ d'autorisation d'engagements ont été prévus à cet effet.

Tout en étant favorable à cet observatoire porté par l'Université de Nantes, le CESER attire l'attention sur la nécessité de veiller à ce que ce projet soit mené en coordination avec les acteurs régionaux (Biotopia à Notre Dame de Monts, ...) et interrégionaux (Université de la Rochelle...) travaillant déjà sur ce thème. Cette nécessité de coordination des différentes structures d'observations et d'expertise sur la façade atlantique a déjà été soulevée par le récent rapport des CESER de l'Atlantique sur les risques de submersions marines et d'érosion côtière.

## **4. Les observations générales**

---

### **4.1. La situation financière**

La DM2 est un budget d'ajustement à deux niveaux. D'une part, par rapport au BS et au BP en complétant les dépenses et les recettes et d'autre part, en anticipant les évolutions structurelles des Régions.

Elle est peu significative en termes de volume tant en autorisations pluriannuelles qu'en crédits de paiements et d'ajustement des politiques publiques.

Elle s'inscrit en continuité des choix du Conseil régional :

- Un haut niveau d'investissement
- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement et une épargne supérieure aux prévisions budgétaires.

La DM2 est le dernier document budgétaire de l'exercice et de la mandature.

Compte tenu des élections régionales de décembre, la Région doit fixer l'évolution des choix fiscaux pour 2016. Elle choisit de ne pas augmenter la pression fiscale.

Le CESER a regretté de nombreuses fois la perte de tout élément dynamique de fiscalité régionale. Le budget 2015 fait apparaître une amorce de ressources évolutives liées aux compétences de la Région.

### **4.2. Des enjeux pour le prochain mandat**

La Région est au cœur de la réforme territoriale qui confirme son rôle dans les domaines du développement économique, de la formation et de l'aménagement du territoire.

Pour les politiques publiques régionales, l'intégration des projets innovants comme la Troisième révolution industrielle et agricole (TRIA), l'économie de proximité, la Silver

économie,... sont autant de sujets déterminants en termes de développement économique, d'emplois et d'attractivité démographique des Pays de la Loire.

Au titre de la réforme territoriale, la Région aura à mettre en application les nouvelles compétences : le développement économique, le transport, les ports,... en concertation avec les territoires. Elle devra assurer la mise en œuvre de la délégation de compétence coordination du Service public de l'emploi, conformément à sa demande.